



Newsletter

N°14 - Juin 2016



ERDF devient ENEDIS

ENEDIS
L'ELECTRICITE EN RESEAU

C'est officiel depuis le 31 mai 2016 : ERDF change de nom et devient ENEDIS.

Malgré la modification de son logo en 2015 pour tenter de montrer au grand public sa différence avec sa maison-mère EDF, la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a jugé encore insuffisant les efforts faits par ERDF. Elle estime que le maintien du nom « ERDF » entraîne toujours une confusion avec EDF.

La marque et le nom « ENEDIS » ainsi que la nouvelle entité visuelle vont être déployés sur les 1 000 sites, les 25 000 véhicules, 500 000 vêtements et 38 000 accessoires. ENEDIS sera également l'un des partenaires officiels du Tour de France 2016.

Coût estimé : 300 millions d'euros !

Petit Rappel : ne pas confondre ENEDIS et EDF

ERDF a été créé le 1^{er} janvier 2008 suite à des dispositions législatives nationales et européennes obligeant EDF à séparer ses activités de fourniture et de distribution. C'est une filiale à 100 % d'EDF.

Depuis 2008, ERDF distribue l'électricité à travers le réseau électrique jusqu'aux abonnés. Dans la Marne, il est le gestionnaire du réseau électrique tandis que le SIEM en est le propriétaire.

ERDF, maintenant ENEDIS, réalise toutes les opérations techniques sur le réseau de distribution Basse et Haute Tension : mises en service, résiliations, augmentations de

puissance, changements de compteurs... ENEDIS effectue également les relève des index de consommations des compteurs. Le SIEM travaille quotidiennement avec les équipes d'ENEDIS.

EDF est un fournisseur d'électricité. C'est-à-dire qu'il facture l'électricité à ses clients sur la base des données de consommation transmises par ENEDIS. Il facture également les prestations d'ENEDIS qu'il lui reverse ensuite. Les interventions techniques sont demandées par le client auprès du fournisseur qui les commande ensuite à ENEDIS.

Linky

COMPTEUR LINKY - LE SAVIEZ-VOUS ?

En qualité d'autorité concédante sur les 620 communes marnaises, **le SIEM est propriétaire des compteurs électriques des particuliers et des professionnels.**

ENEDIS (ex-ERDF) en sa qualité d'exploitant du réseau est chargé de son installation et de son fonctionnement. La décision de la généralisation de ce compteur intelligent a été prise par Décret en 2011.

Dans le cadre de l'expérimentation de LINKY en France, l'étude menée par le CRIIREM (Centre de Recherches et d'Informations Indépendant sur les Rayonnements Electro-Magnétiques) a évalué que **les rayonnements en champs électriques et d'induction étaient très faibles voire non significatifs.**

L'utilisateur ne peut refuser son installation et aucun frais ne lui sera demandé lors de l'intervention ni plus tard par le biais d'une facture. Toutefois, le SIEM restera vigilant lors du déploiement de LINKY sur le territoire marnais.

Édito du Président

C'est avec plaisir que je vous retrouve pour cette nouvelle newsletter.

Les projets du SIEM suivent leur cours. Les travaux sur le réseau électrique marnais sont déjà bien entamés et les autres compétences et services du Syndicat poursuivent leur route.

Cette année, une partie de l'équipe du SIEM sera présente lors du Congrès National de la FNCCR pour représenter notre département et les qualités de nos compétences aux côtés des autres syndicats du Grand Est avec lesquels nous formons « l'Entente Grand Est ». Travailler en commun avec nos collègues des autres syndicats permet à chacun d'élargir ses connaissances et de pouvoir comparer nos projets et la façon dont nous les abordons. Se regrouper permet aussi de défendre les intérêts de nos adhérents.

Le SIEM travaille actuellement sur la refonte de ses statuts pour être de nouveau en accord avec les nouvelles dispositions législatives.

Bonne lecture ...

Pascal DESAUTELS





AGENDA

Du 21 au 23 juin 2016

Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) à Tours (37)

26 et 27 août 2016

Carrefour des Elus - Foire de Châlons-en-Champagne

17 et 18 septembre 2016

Ouverture du Château du Marché (Bâtiment du SIEM) pour les Journées Européennes du Patrimoine.



Nouvelles brèves...

Depuis le 1er avril 2016, la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) a modifié les règles de fréquence de relève des compteurs GAZ. Ainsi, les relèves, faites par GRDF, auront lieu de la façon suivante :

Site avec une consommation :

< 6 Mwh / an :

Relève semestrielle

De 6 à 300 MWh/an :

Relève semestrielle

De 300 MWh à 5 GWh :

Relève mensuelle

> 5 GWh :

Relève journalière



Prix des Tarifs Réglementés de Gaz proposés par ENGIE (ex GDF-Suez) :

Janvier : - 2 %

Février : - 1,86 %

Mars : - 3,2 %

Avril : - 3,72 %

Mai : - 0,61 %

Juin : 0 %

La CRE a révélé qu'en 2016, les charges sur l'électricité ont augmenté de 11 %, notamment la CSPE (Contribution pour le Service Public de l'Electricité) qui est passée de 19,5 €/MWh à 22,5 €/MWh.

Assemblée Générale du SIEM



Le 4 mars dernier s'est tenue l'Assemblée Générale du SIEM. Comme chaque année, c'est à cette occasion que le Budget est voté.

BUDGET GENERAL

Le Comité Syndical a validé la liste des travaux sur le réseau qui seront réalisés cette année pour un montant total d'environ 16 millions d'euros.



Vous pouvez consulter la programmation des travaux sur notre site internet www.siem51.fr onglet « Travaux – Programmation en cours ».

Comme les années écoulées, la commission Travaux a priorisé les opérations de renforcement et de sécurisation éligibles aux aides du CAS FACE* puis les opérations d'enfouissement de réseau coordonnées avec de la rénovation de voirie.

BUDGET ECLAIRAGE PUBLIC

Au 1er janvier 2016, la compétence EP comptabilisera **188 communes adhérentes à l'option 1 pour un parc de 18 890 points lumineux et 77 adhérents à l'option 2.**

Cette année, le SIEM investira près de **2 millions d'euros sur le réseau d'Eclairage** des membres de la compétence qui correspondent à la mise en place de 1 300 points lumineux neufs suite à des travaux d'effacement ou d'extension de réseau et le remplacement de 400 points lumineux fluo-ballons dans le cadre de leur interdiction depuis avril 2015.



Pour connaître la programmation des travaux EP, rendez-vous sur notre site internet.

BUDGET AMENAGEMENT NUMERIQUE

En 2016, **26 Communautés de Communes adhèrent à la compétence Aménagement Numérique.**

Les membres du Comité Syndical ont validé les crédits affectés au budget comme proposé lors du Débat d'Orientations Budgétaires en décembre dernier.

L'année 2016 annonce le début des travaux. La mise en place du réseau de collecte du Nord Rémois ainsi que les travaux de Montée en Débit doivent démarrer dans le courant de l'année pour un investissement total de 17 millions d'euros.



* CAS FACÉ : Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités Territoriales pour l'Électrification rurale

Expérimentation du chèque-énergie



Prévu par la Loi relative à la Transition D'un montant annuel compris entre 46 et 227 €, le chèque-énergie permettra aux ménages de régler leurs dépenses liées à l'énergie : l'électricité, le gaz mais surtout les dépenses en matière de chauffage : fioul, bois, réseau de chaleur représentant 28 % des logements et qui ne disposaient jusque-là, d'aucunes aides. Ce chèque pourra également être utilisé pour régler certains travaux de rénovation énergétique. Il sera attribué sous conditions de ressources et en fonction de la composition du ménage et sans aucune démarche pour les bénéficiaires.

Ce chèque-énergie, proposé initialement par le Médiateur National de l'Energie, est une aide financière aux ménages modestes ayant des difficultés à régler leurs factures d'énergies et qui remplacera à terme les tarifs sociaux de l'énergie : le Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'Electricité et le Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le Gaz, mis en place depuis 2005.

Cette expérimentation servira à parfaire le dispositif pour une généralisation prévue au 1er janvier 2018.



www.chequeenergie.gouv.fr



Solidaire

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources



Simple

Le chèque énergie est envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire



Juste

Le chèque énergie permet de payer des factures pour tout type d'énergie



Groupement de commandes GAZ : Marché subséquent n°2 : 2017-2018

Lancé en 2014 pour une fourniture en gaz des sites des membres du Groupement du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, le 1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre touche à sa fin...

Après consultation des 4 titulaires de l'accord-cadre : EDF, ENGIE, DIRECT ENERGIE et GAZ de BORDEAUX, c'est le fournisseur historique ENGIE, anciennement GDF-SUEZ, qui avait remporté le marché en proposant des prix inférieurs d'environ 15 % aux Tarifs Réglementés de Vente disparus depuis pour les professionnels et les Collectivités.

Au cours du **dernier trimestre 2016**, ces 4 fournisseurs seront de nouveau consultés afin de nous proposer un prix pour **l'alimentation en gaz des sites du Groupement du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018**.

Point sur le marché du GAZ :

Depuis 2014, la tendance des prix du Gaz est à la baisse. Les Tarifs Réglementés de Ventes encore existants ne cesse de fléchir. Les hivers doux de ces deux dernières années sont principalement la cause des prix bas du GAZ. Les stocks sont pleins. Il appartient au SIEM de lancer son marché au bon moment afin de profiter de prix encore meilleurs en espérant la prévision d'un hiver pas trop rude.



Le SIGEIF ouvrira une station GNV

Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) vient d'attribuer à la société ENDESA, fournisseur de gaz naturel espagnol, sa délégation de service public pour l'exploitation d'une station de distribution de Gaz Naturel pour Véhicule (GNV). C'est une première en France : le premier équipement ouvert au public et réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'une collectivité. Située à Bonneuil-sur-Marne (94), cette station, actuellement en construction, accueillera 24h/24 tous types de véhicules qui auront le choix de s'alimenter aussi bien en GNV qu'en bioGNV. Elle ouvrira « ses pompes » en septembre 2016.

Dans la Marne, aucune station de ce type n'est en service. En sa qualité d'Autorité Organisatrice de Distribution Publique de Gaz, le SIEM pourrait faire naître un tel projet sur son territoire. Affaire à suivre

Le GNV/BioGNV qu'est-ce que c'est ?

Le Gaz Naturel Véhicule est un gaz naturel utilisé comme carburant et composé de 97 % de méthane. C'est le même gaz que celui transporté dans le réseau de distribution publique et utilisé par les particuliers pour la cuisine ou le chauffage. Les véhicules roulant au GNV émettent 25 % de CO2 en moins par rapport à l'essence. Une partie de ce carburant peut être composé de BioGNV, c'est-à-dire du gaz produit par la méthanisation. Pour en savoir plus sur le biogaz, vous pouvez consulter notre Newsletter n°11 de juin 2015 téléchargeable sur notre site internet.

Comme en 2014, les notes obtenues à l'accord-cadre seront prises en compte pour choisir le meilleur fournisseur pour nos membres.

A cette occasion, **les adhésions au Groupement sont réouvertes**. Nous vous invitons à nous faire part de votre souhait de rejoindre les 54 membres initiaux le plus rapidement possible.

Communes, Communautés de Communes, Syndicats, Collèges... n'hésitez pas à contacter le SIEM au 03.26.64.13.22 ou par mail siem@siem51.fr

Vous trouverez également sur notre site internet www.siem51.fr (onglet Téléchargement) le modèle de délibération ainsi que la Convention Constitutive du Groupement.



Le SIGEIF finance ce projet à hauteur de 2 millions d'euros avec une participation financière de la Région Ile de France et souhaite s'engager dans la construction d'autres stations en Ile de France.

Le SIGEIF a également signé une convention de partenariat avec le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) et GRDF afin d'utiliser du biogaz provenant de la valorisation des déchets traités par le Syndicat et son injection dans le réseau de distribution de GRDF.



Nouvelles brèves...

En décembre 2015, la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) a renouvelé sa convention de partenariat avec le Médiateur National de l'Energie visant à améliorer la protection des consommateurs en faisant des AODE (le SIEM dans la Marne) le relais dans leur territoire.

**Zoom sur :
La FNCCR**

Créée en 1934, la **Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)** regroupe des Collectivités qui délèguent leurs services publics à des entreprises et des Collectivités qui gèrent elles-mêmes leurs services publics soit environ 500 Collectivités partout en France.



La FNCCR est compétente pour :

- les services publics de distribution d'**énergies** (électricité, gaz, chaleur, recharges de véhicules électriques...);
- Les services publics de **distribution d'eau potable, d'assainissement des eaux usées** ;
- Les services publics de **communications électroniques** à haut et très haut débit ;
- Les services publics de la **valorisation et le traitement des déchets**.

Le SIEM adhère à la FNCCR pour ses compétences Electricité, Gaz et Aménagement Numérique.

Un doute, une question...
N'hésitez pas à nous
contacter au :
03.26.64.13.22
ou par mail à l'adresse
siem@siem51.fr



LOT 2 – sites ≤ à 36kva et Eclairage Public : Direct Energie

Vous avez été nombreux à nous contacter lorsque vous avez reçu vos premières factures Direct Energie vous inquiétant sur le montant élevé de cette dernière comparée à EDF. Voici ce que vous devez retrouver sur la dernière facture EDF et la 1ère facture Direct Energie :

	Facture EDF Facture de Résiliation	Facture Direct Energie Première Facture
Période de facturation	Novembre / Décembre 2015	Décembre 2015/Janvier 2016
Ce que vous payez	Les consommations de novembre L'abonnement de novembre Les taxes et contributions de novembre	Les consommations de décembre et janvier Les composants de gestion, de comptage et de soutirage pour décembre et janvier Les composants de gestion, de comptage et de soutirage pour février et mars Les taxes et contributions pour décembre et janvier
Ce qui vous est remboursé	L'abonnement de novembre et décembre payé sur la facture précédente L'abonnement de janvier et février payé sur la facture précédente Une partie de la contribution tarifaire d'acheminement payé sur la facture précédente	



LOT 1 - sites supérieurs à 36kva : ENGIE

De gros retards dans la facturation ont été enregistrés. Certains d'entre vous ont reçu leur première facture courant mai 2016...

La comparaison entre les 2 fournisseurs est difficile à faire pour plusieurs raisons :

- Les périodes de facturation ne sont pas les mêmes (heureusement nous direz-vous !). Avec le passage en 2016, les charges sur l'électricité ont fait un bond de 11% !
- Les consommations ne sont pas identiques ;
- La mise en page et les rubriques des factures ne sont pas identique non plus.

Lors de l'analyse des offres reçues en septembre 2015, Direct Energie proposait des prix inférieurs aux offres de marchés et Tarifs Réglementés de Vente d'EDF.

La facture de résiliation a pu mettre quelques semaines à vous arriver, EDF nous ayant indiqué des retards dans l'émission de cette dernière.



Enfin, vous devrez également bien vérifier que l'index de fin de consommation chez EDF soit le même index de début de consommation chez Direct Energie. En effet, cet index n'a pas été relevé physiquement, il s'agit d'une estimation prise en compte pour la facturation et doit donc être identiques chez les deux fournisseurs.



Wysips Glass : Vitrage intelligent français



Le vitrage intelligent est un ou plusieurs modules photovoltaïques transparents à destination des secteurs du transport et du bâtiment principalement. Par exemple, il peut alimenter des stores roulants, des automatismes de fermeture et d'ouverture, des dispositifs d'éclairage ou d'obscurcissement du vitrage sans la nécessité d'être raccordé au réseau électrique. Cette technologie pourrait bien être rapidement instaurée dans la construction de bâtiment à énergie positive ou encore dans les avions, avec des hublots qui s'obscurcissent lorsque la lumière est trop intense et équipés de port USB pour recharger tablettes, smartphone...

La société française Sun Partner Technologies basée à Aix-en-Provence, inventeur du composant photovoltaïque invisible, développe depuis 2008 des technologies innovantes à partir de vitrage et d'écrans photovoltaïques. En 8 ans, Sun Partner a séduit de nombreux partenaires à travers le monde et travaille sur diverses utilisations du vitrage intelligent : smartphone, montres connectées... En 2016, avec l'arrivée d'un nouvel actionnaire, 5, 2 millions d'Euros ont été attribués à Sun Partner Technologies pour permettre l'industrialisation, en France, de son vitrage intelligent. L'unité de fabrication devrait être opérationnelle en 2017 avec une capacité de production de 30 000m² par an. Cette levée de fond va ouvrir l'horizon de la société vers l'Asie même si elle avait déjà établi de nombreux partenariats au Japon.

Le marché mondial du vitrage intelligent s'élevait à 88 millions de dollars en 2013, il pourrait atteindre 3 milliards de dollars à l'horizon 2020.



Vitrage intelligent



Hublot d'avion avec vitrage intelligent